

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE SAINTES**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 15 novembre 2022**

Date de convocation : mercredi 9 novembre  
2022

Délibération n° CC\_2022\_195  
Nomenclature : 5.3.5

Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 52

Votants : 58

Pouvoirs :

M. Pascal GILLARD à M. Jean-Luc MARCHAIS,  
Mme Claudine BRUNETEAU à M. Francis  
GRELLIER, Mme Véronique CAMBON à M. Eric  
PANNAUD, M. Rémy CATROU à M. Michel ROUX,  
M. Philippe CREACHCADEC à Mme Marie-Line  
CHEMINADE, Mme Céline VIOLLET à M. Jean-  
Pierre ROUDIER

Ne prend pas part au vote : 0

**OBJET :** Groupe d'Action Locale (GAL) du Pays de  
la Saintonge Romane - Désignation de  
représentants

Le 15 novembre 2022, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de SAINTES, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni Salle du Conseil Communautaire au siège de la CDA de Saintes, sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents :

M. Bruno DRAPRON, M. Philippe ROUET, M. Gérard PERRIN, M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Eric PANNAUD, M. Jean-Luc FOURRE, Mme Annie GRELET, Mme Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, M. Jean-Michel ROUGER, Mme Aurore DESCHAMPS, M. Alain MARGAT, M. Eric BIGOT, M. Gaby TOUZINAUD, M. Bernard CHAIGNEAU, M. Francis GRELLIER, M. Pierre-Henri JALLAIS, M. Joseph DE MINAC, M. Jérôme GARDELLE, M. Stéphane TAILLASSON, M. Cyrille BLATTES, M. Alexandre GRENOT, M. Jean-Claude CHAUVET, Mme Agnès POTTIER, M. Philippe DELHOUME, M. Pierre TUAL, Mme Martine MIRANDE, M. David MUSSEAU, Mme Chantal COUSSOT, Mme Mireille ANDRE, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, Mme Caroline AUDOUIN, M. Thierry BARON, Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE, M. Ammar BERDAI, M. Philippe CALLAUD, Mme Marie-Line CHEMINADE, M. Laurent DAVIET, Mme Dominique DEREN, M. Jean-Philippe MACHON, M. Pierre MAUDOUX, Mme Evelyne PARISI, M. Jean-Pierre ROUDIER, M. Joël TERRIEN, Mme Charlotte TOUSSAINT, M. Frédéric ROUAN, Mme Amanda LESPINASSE, Mme Anne RAYNAUD, M. Pierre HERVE, M. Michel ROUX, Mme Eliane TRAIN, Mme Françoise LIBOUREL, M. Fabrice BARUSSEAU

Excusés :

Mme Florence BETIZEAU, M. Charles DELCROIX, M. Pierre DIETZ, M. François EHLINGER, Mme Véronique TORCHUT, M. Patrick PAYET

Secrétaire de séance : M. Philippe ROUET

**RAPPORT**

Le rapporteur rappelle que, par délibération du 5 avril 2022, la Communauté d'Agglomération de Saintes a désigné le Syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane comme étant la structure porteuse de la candidature pour la mise en œuvre d'une stratégie de développement local de la Saintonge Romane sous la forme d'un Développement Local par les acteurs locaux (DLAL) pour la période de programmation des fonds européens notamment Leader et Feder OS 5 2021-2027.

Par délibération du 7 juin 2022, la Communauté d'agglomération de Saintes a approuvé le dossier de candidature adressé à la Région Nouvelle Aquitaine pour bénéficier des fonds européens Leader et Feder (3 305 618 €). Ce dossier prévoit la création d'un Groupe d'Action locale (GAL) en charge de

l'animation et de la gestion de ce programme composé de 20 membres titulaires et 20 membres suppléants dont 10 membres publics titulaires et 10 membres publics suppléants.

Le collège public sera composé :

- du Président du Pays de la Saintonge Romane et de son suppléant ;
- du représentant du Conseil départemental de la Charente-Maritime et de son suppléant ;
- de 4 représentants titulaires et 4 représentants suppléants, élus municipaux ou délégués communautaires du territoire de l'agglomération de Saintes ;
- de 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants, élus municipaux ou délégués communautaires du territoire Cœur de Saintonge ;
- de 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants, élus municipaux ou délégués communautaires du territoire de Gémozac et de la Saintonge Viticole.

Il est aujourd'hui proposé de désigner à parité de femmes et d'hommes les 4 représentants titulaires et 4 représentants suppléants du territoire de l'agglomération de Saintes au sein du GAL du Pays de la Saintonge Romane afin de pouvoir réunir le comité de programmation des aides européennes dès le dossier de candidature approuvé par la Région Nouvelle Aquitaine.

Il est proposé, pour le territoire de l'agglomération de Saintes, les candidatures de :

Pour les représentants titulaires :

- M. Frédéric ROUAN, Vice-Président de la CDA de Saintes,
- M. Joseph DE MINIAC, Conseiller communautaire titulaire,
- Mme Florence CAILLAUD, Conseillère communautaire suppléante,
- Mme Aurore DESCHAMPS, Conseillère communautaire titulaire,

Pour les représentants suppléants :

- M. Fabrice BARUSSEAU, Vice-Président de la CDA de Saintes,
- M. Alain MARGAT, Conseiller délégué de la CDA de Saintes,
- Mme Mireille ANDRÉ, Conseillère communautaire titulaire,
- Mme Bernadette LANTERNAT, Maire-Adjointe de la commune de Préguillac,

**Après avoir entendu le rapporteur,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-21,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Saintes annexés à l'arrêté préfectoral du 30 septembre 2022,

Vu le courrier du 7 février 2022 signé par M. Pierre TUAL, Président du Pays de Saintonge Romane, invitant le Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération de Saintes à délibérer pour désigner le Syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane comme étant la structure porteuse de la candidature pour la mise en œuvre d'une stratégie de développement local sous la forme d'un Développement Local par les Acteurs Locaux (DLAL) pour La période de programmation européenne 2021-2027,

Vu les délibérations n°CC\_2022\_54 du Conseil Communautaire en date du 5 avril 2022 et CC\_2022\_97 du Conseil Communautaire en date en date du 7 juin 2022 relatives à l'appel à Candidature auprès de la Région Nouvelle Aquitaine pour la mise en œuvre d'une stratégie de développement local de la Saintonge Romane sous la forme d'un Développement Local par les acteurs locaux (DADL) pour la période de programmation des fonds européens notamment Leader et Feder O55 2021-2027,

Considérant que la candidature du Pays de la Saintonge Romane adressée à la Région Nouvelle Aquitaine prévoit la création d'un Groupe d'Action Locale en charge de l'animation et de la gestion de ce programme composé à parité de membres publics et privés pour un total de 20 membres titulaires et 20 membres suppléants.

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- de désigner comme représentant(e)s de la Communauté d'Agglomération au sein du GAL du Pays de Saintonge Romane les personnes suivantes :

- Monsieur Frédéric ROUAN, Vice-Président de la CDA de Saintes, comme représentant titulaire,
- Monsieur Fabrice BARUSSEAU, Vice-Président de la CDA de Saintes, comme représentant suppléant,
- Monsieur Joseph DE MINIAC, Conseiller communautaire titulaire, comme représentant titulaire,
- Monsieur Alain MARGAT, Conseiller délégué de la CDA de Saintes, comme représentant suppléant,
- Madame Florence CAILLAUD, Conseillère communautaire suppléante, comme représentante titulaire,
- Madame Mireille ANDRÉ, Conseillère communautaire titulaire, comme représentante suppléante,
- Madame Aurore DESCHAMPS, Conseillère communautaire titulaire, comme représentante titulaire,
- Madame Bernadette LANTERNAT, Maire-Adjointe de la commune de Préguiillac, comme représentante suppléante,

- de charger Monsieur le Président de la notification de la présente délibération au Pays de Saintonge Romane.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité du scrutin secret l'ensemble de ces propositions par :

- 56 Voix pour
- 0 Voix contre
- 2 Abstentions
- 0 Ne prend pas part au vote

Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.